

# COMITÉ DE BASSIN RHÔNE MÉDITERRANÉE

## SÉANCE DU 6 JUILLET 2018

---

### PROCES-VERBAL

(approuvé en séance du comité de bassin du 21 septembre 2018 par délibération n°2018-9)

---

Le vendredi 6 juillet 2018 à 10 heures, le comité de bassin Rhône-Méditerranée s'est réuni en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Martial SADDIER.

Une liste détaillée des participants et des membres excusés figure en annexe au présent procès-verbal.

Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (**132/165**), le Comité de bassin Rhône-Méditerranée peut valablement délibérer.

---

M. SADDIER salue la Ministre en charge de l'eau au Royaume du Maroc, qui a notamment participé à l'animation des débats sur l'eau lors de la COP 22.

M. SADDIER salue le Préfet de Région. Il souhaite, au travers de Monsieur le Directeur Général, adresser ses remerciements à l'ensemble des agents de l'agence pour leur travail quotidien.

Le modèle français de gestion de l'eau par grand bassin versant semble frappé d'une malédiction. Ce modèle est envié à l'étranger. Il est souvent source d'inspiration. Toutefois, depuis sa mise en place dans les années 60, il est sans cesse attaqué par le Ministère du Budget, et ce quelles que soient les majorités politiques. M. SADDIER est donc honoré de la présence d'une délégation marocaine, comptant quatre Directeurs d'Agence de l'eau au Maroc, ce qui témoigne de la vitalité de ce modèle dans le monde, et souhaite qu'en France aussi, on reconnaisse ses vertus.

L'ordre du jour témoigne à cet égard d'une brûlante actualité, avec le débat d'orientation sur le projet du 11<sup>ème</sup> programme, couvrant la période 2019-2024. Ce débat est intimement lié au déroulement des Assises de l'eau, ouvertes le 24 avril 2018. Lors du Comité de bassin du 15 décembre 2017, M. SADDIER s'est engagé, aussitôt élu Président de l'instance, à se rendre dans les différents territoires. Les circonstances ne le lui ont pas permis, car il a dû déployer toute son énergie pour faire valoir la position de l'Agence auprès des membres de l'Exécutif. Les conclusions de la première phase des Assises de l'eau seront écrites dans les prochains jours. Le projet de Loi de Finances 2019 sera alors calé. Le vendredi 13 juillet, M. SADDIER a rendez-vous avec le Premier Ministre « pour parler d'agent » pour infléchir tant qu'il est encore temps les derniers arbitrages.

M. SADDIER souhaite effectuer un rappel sur les travaux de préparation du 11<sup>ème</sup> programme. Les dispositions inscrites dans la Loi de Finances 2018 sont inacceptables, qu'il s'agisse du prélèvement exceptionnel sur le fonds de roulement, du plafonnement mordant des redevances ou du doublement de la contribution versée aux opérateurs de la biodiversité. Il n'est pas question ici d'une fongibilité entre lignes

budgétaires publiques, mais du détournement pur et simple de l'argent de l'eau. M. SADDIER observe par ailleurs que les différentes agences de l'eau ne sont pas impactées de la même manière. L'hétérogénéité du mouvement de baisse des moyens des agences est inacceptable.

M. SADDIER demande au Préfet de Région de relayer ce message à Paris.

Le Conseil d'administration et la Commission du programme ont travaillé d'arrache-pied pour construire un 11<sup>ème</sup> programme équilibré. Celui-ci préserve l'essentiel, mais au prix de renoncements douloureux. Il est important de mettre en avant la qualité de la concertation avec les différents collèges du Comité de bassin. Le projet de 11<sup>ème</sup> programme n'est pourtant pas complètement satisfaisant faute de moyens suffisants. La responsabilité de cette situation doit être assumée par ceux ayant placé l'Agence face à une équation financière extrêmement contraignante. Les conséquences risquent d'être douloureuses.

M. SADDIER ne se permet pas de donner des conseils au Maroc, mais souhaite remarquer qu'en France, le Ministère du Budget par ses équipes successives et grâce à une très grande inventivité, a cessé de mettre à mal les politiques de préservation de l'eau et de l'environnement. Il suggère au Maroc de sacrifier l'argent de l'eau grâce aux mécanismes législatifs à sa disposition.

M. SADDIER revient sur les Assises de l'eau. S'il reconnaît évident les compétences du Secrétaire d'État en charge de l'Environnement, il s'inquiète d'observer que la présidence devait initialement être exercée par le Président de la République, puis, en raison du retrait de ce dernier, par le Premier Ministre et qu'on parle maintenant d'une présidence par la Secrétaire d'État. Ce n'est pas très bon signe. En outre, la conduite d'une approche scindée en deux, séparant le petit cycle du grand cycle de l'eau, va à l'encontre des messages passés par les Comités de bassin.

À l'approche des conclusions de ces Assises, M. SADDIER souhaite donc mettre en avant deux lignes rouges :

- L'Agence de l'eau ne revient pas sur le prélèvement sur le fonds de roulement opéré en 2018, mais ne peut pas accepter de subir au niveau actuellement prévu les effets du plafond mordant alors que les actions du 10<sup>ème</sup> programme restent à solder. Elle le peut d'autant moins que Messieurs LECORNU et HULOT semblent effectuer des annonces en exigeant des engagements accrus de la part de l'Agence de l'eau (sur la biodiversité, les canalisations...), mais sans aucune précision sur les moyens dans le cadre d'un « fond national ».
- M. SADDIER s'insurge contre l'hypothèse d'un prélèvement supplémentaire visant à alimenter une forme de solidarité nationale.

Après avoir évoqué ces deux points, M. SADDIER s'adresse à la tutelle ministérielle pour insister sur l'injuste répartition des baisses budgétaires imposées aux agences. L'Agence Rhône Méditerranée Corse doit faire connaître son avis, clairement et vigoureusement. Pour cela, un projet de vœu est remis sur table. Il est important de faire savoir que Bercy avait décidé, par le projet de Loi de Finances 2018, de mettre fin aux agences de l'eau. Il ne faut pas laisser prospérer ce type d'intention.

M. BOUILLON entend les acteurs locaux, mais également tous les services de l'État, mettre en avant les contraintes budgétaires dans tous les domaines. Celles-ci ne sont pas une surprise, alors que les principaux candidats à l'élection présidentielle de 2017 annonçaient tous d'importantes économies à venir. Voici 34 ans que les Budgets de l'État sont systématiquement déficitaires. Le programme annoncé est maintenant appliqué. Certes cela peut générer des difficultés, dans un contexte où la France a besoin d'investir et de créer des postes sur certaines missions (police, enseignement, santé, etc.) mais la dette représente 100 % du PIB et doit être financée, alors que l'un des objectifs poursuivis consiste à faire baisser les impôts supportés par les Français. En quelque sorte, la France est au pied du mur. Elle doit parvenir à l'objectif de réduction du déficit à 3 % du PIB et elle est en passe d'y parvenir. Si cet objectif n'était pas atteint, la France devrait emprunter

encore davantage, elle emprunterait de plus en plus cher et ne ferait qu'obérer ses capacités à investir. Ces contraintes impliquent des choix, et en dépit de l'importance des sujets mis en avant, l'effort doit être réparti équitablement.

À l'instar de M. SADDIER, M. BOUILLON a demandé des explications sur l'importance de la réduction des moyens imposée au périmètre Rhône Méditerranée Corse par rapport aux autres agences. Sur ce point, M. BOUILLON pense que les lignes peuvent encore bouger et espère que le rendez-vous avec le Premier Ministre sera productif. M. BOUILLON comprend les inquiétudes exprimées par M. SADDIER, étant lui-même confronté à des restrictions budgétaires au sein des équipes préfectorales, notamment celles de la DREAL. Mais en dépit des contraintes budgétaires, le 11<sup>ème</sup> programme doit être approuvé, faute de quoi Bercy reprendrait la main. Au vu des moyens accordés, il est par ailleurs important d'éviter un saupoudrage pour concentrer les aides sur les politiques et territoires prioritaires. M. BOUILLON est parfaitement conscient des difficultés auxquelles l'Agence est confrontée. Il espère que les Assises de l'eau seront productives, mais considère que tous les opérateurs publics seront amenés, dans les années à venir, comme ils le font déjà, à contribuer à l'effort de réduction de la dette publique.

M. SADDIER souhaite saluer la fluidité du dialogue avec le Préfet de Région, lequel a en effet pointé le caractère inégal de l'effort budgétaire demandé aux différentes agences. La réduction budgétaire de 25 % actuellement envisagée est vraiment excessive.

## **I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2017**

*Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2017 est approuvé par délibération n° 2018-1.*

## **II. ÉLECTIONS ET DÉSIGNATIONS**

### **Élection au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau**

La candidature au conseil d'administration de Madame GALABRUN-BOULBES, représentante de l'agglomération de Montpellier, proposée par le collège des élus recueille un avis favorable du comité de bassin.

La délibération n°2018-2 portant sur l'élection au conseil d'administration est adoptée à l'unanimité.

### **Élection à la présidence de la Commission territoriale de bassin Gard-Côtiers Ouest et à la vice-présidence de la Commission territoriale de bassin Rhône-Isère**

Madame GALABRUN-BOULBES, unique candidate, est élue présidente de la commission territoriale de bassin Gard-Côtiers Ouest.

Mme BEGUET, unique candidate, est élue vice-présidente de la Commission territoriale de bassin Rhône-Isère.

La délibération n°2018-3 portant sur l'élection à la présidence de la commission territoriale de bassin Gard-Côtiers ouest et la vice-présidence de la commission territoriale de bassin Rhône-Isère est adoptée à l'unanimité.

### **Confirmation des désignations faites au bureau du Comité de bassin Rhône-Méditerranée du 23 mars 2018 : désignations à la Commission relative aux milieux naturels et à la Commission du Programme**

Le comité de bassin valide les désignations faites au bureau du comité de bassin Rhône-Méditerranée du 23 mars 2018 concernant les désignations à la commission relative aux milieux naturels et à la Commission du Programme.

**La délibération n°2018-4 approuvant les désignations du bureau des membres hors comité de bassin à la commission relative aux milieux naturels et des membres du bureau Rhône-Méditerranée à la Commission du programme.**

### **III. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

M. ROY indique que le règlement intérieur est mis à jour pour tenir compte du Décret du 20 octobre 2017, venant flécher un poste d'administrateur au bénéfice des professionnels de la pêche et de l'aquaculture.

*Le comité de bassin approuve la mise à jour du règlement intérieur.*

**La délibération n°2018-5 portant sur la mise à jour du règlement intérieur du comité de bassin Rhône-Méditerranée.**

### **IV. COOPÉRATION INTERNATIONALE – POINT ACTIVITÉ 2017**

*Une présentation est projetée en séance.*

M. GUERIN souligne que le dispositif a permis en 2017 de soutenir 83 projets de coopération décentralisée. Pour la première fois depuis l'ouverture du 10<sup>ème</sup> programme, l'objectif dit « 1 % loi Oudin-Santini » a été atteint. Les montants déployés au titre de la coopération progressent depuis le début du 10<sup>ème</sup> programme. Dans un contexte budgétaire devenu plus contraint, ces montants devraient toutefois repartir à la baisse en 2018. Les projets soutenus se situent essentiellement en Afrique, le Burkina Faso et Madagascar étant les deux pays les plus aidés.

L'activité institutionnelle de l'Agence s'articule autour de trois secteurs prioritaires d'intervention :

- En Méditerranée, l'action se concentre au sein de cinq pays, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, le Liban et, prochainement, les territoires palestiniens, dans la suite de l'action menée actuellement par l'agence Adour-Garonne.
- Les 2<sup>èmes</sup> assises de la coopération décentralisée ont eu lieu en début d'année 2018 à Madagascar. L'Agence Rhône Méditerranée Corse y était présente. En lien avec l'OIEau, un poste de chargé de mission orienté vers la gestion intégrée des ressources a été mis en place. Des techniques d'agro-écologie sont par exemple en cours de développement.
- Au sein du bassin du Mono, à cheval sur le Togo et le Bénin, des échanges de pratiques ont été engagés, notamment sur le thème des redevances.

M. GUERIN effectue un point sur le Maroc, où 30 projets de coopération décentralisée ont été conduits depuis le début du 10<sup>ème</sup> programme, dont 12 projets au sein du bassin versant de Souss-Massa. Les projets aidés au Maroc représentent un montant de 4,3 millions d'euros, dont environ 40 % supportés par l'Agence.

Les perspectives ouvertes par le 11<sup>ème</sup> programme s'inscrivent dans la continuité des priorités du 10<sup>ème</sup> programme, à savoir soutenir les projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement. L'Agence souhaite par ailleurs mettre l'accent sur l'accompagnement à la gestion des ouvrages, sans s'en tenir à l'aide à la conception. D'un point de vue budgétaire, les enveloppes seront amenées à baisser un peu en lien avec la réduction des capacités financières totales de l'Agence.

Enfin, l'Agence s'engagera dans les 100 projets en eau et climat pour l'Afrique voulus par Monsieur le Président de la République. Trente de ces projets doivent en effet concerner le domaine de l'eau.

M. SADDIER invite M. EL FASSKAOUI à s'exprimer.

M. EL FASSKAOUI salue les membres du Comité de bassin. L'Agence de bassin Souss-Massa est jumelée avec l'Agence Rhône Méditerranée Corse depuis 2005. La situation hydrique du bassin de Souss-Massa est critique. Elle requiert le soutien de compétences internationales. Plusieurs conventions de jumelage ont été signées depuis 2005.

Ces conventions ont tout d'abord permis des échanges, puis l'émergence d'actions tout à fait concrètes. M. EL FASSKAOUI ne peut que souligner l'excellence des relations entre la France et le Maroc dans ce cadre. Il tient à adresser ses remerciements à l'Agence et plus particulièrement à la délégation de Montpellier, avec laquelle l'Agence de Souss-Massa travaille directement. Les actions mises en œuvre permettent de constituer un programme cohérent. Actuellement, 9 projets sont menés avec le soutien de l'Agence Rhône Méditerranée Corse et permettent d'améliorer le service rendu à la population locale. La collaboration dépasse la dimension technique et permet de nouer de vraies relations, notamment au sein du milieu scolaire. Le partenariat est également social et culturel. Son périmètre s'élargira plus encore avec l'intégration des collectivités locales en France et au Maroc. La production agricole au sein du bassin versant de Souss-Massa est importante. Elle constitue un vecteur de croissance économique, mais s'opère au détriment de la nature par le déficit hydrique qu'elle génère. Pour lutter contre ce déficit, des actions sont engagées pour réduire les consommations par l'optimisation des pratiques d'irrigation, pour envisager l'utilisation de ressources non conventionnelles par le dessalement de l'eau de mer, mais également pour réutiliser les eaux usées traitées. En conclusion, M. EL FASSKAOUI se réjouit du caractère productif du partenariat entre les agences Souss-Massa et Rhône Méditerranée Corse.

M. SADDIER cède la parole à Madame la Ministre.

Mme EL YEDRI AFAILAL se félicite du succès du partenariat international et décentralisé entre les agences Souss-Massa et Rhône Méditerranée Corse. Le modèle de gestion intégrée et décentralisée de l'eau en vigueur en France constitue une source d'inspiration. Les agences de bassin hydraulique marocaines ont été mises en place sur ce modèle. Le Maroc est en passe de franchir une nouvelle étape, avec la création de conseils de bassin pouvant être qualifiés de parlements de l'eau. Sur ce point encore, Mme EL YEDRI AFAILAL souhaite s'inspirer du modèle français.

M. SADDIER fait le constat d'une volonté commune de montée en puissance des actions de collaboration entre le Maroc et la France.

## **V. DÉBAT D'ORIENTATIONS SUR LE 11<sup>E</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION (2019-2024)**

*Une présentation est projetée en séance.*

Mme ASTIER-COHU effectue une brève présentation du 11<sup>ème</sup> programme. Le calendrier d'approbation a été amendé, de sorte à tenir compte des conclusions de la première phase des Assises de l'eau, et pour permettre aujourd'hui un premier débat sans vote. Le vote en Conseil d'administration, initialement prévu le 13 juin, aura donc lieu le 5 septembre 2018.

Les axes stratégiques sont au nombre de cinq :

- Contribuer à la mise en œuvre des SDAGE et PDM ;
- Accompagner l'adaptation des territoires face au changement climatique ;
- Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement dans le cadre de la restructuration des territoires à l'échelle de gestion supracommunale ;
- Poursuivre un dispositif de rattrapage structurel au titre de la solidarité des territoires ;
- Contribuer, à la reconquête de la biodiversité et aux actions relatives aux milieux marins, de manière progressive.

L'évolution des redevances porte quatre grands objectifs :

- Inciter au changement de comportements dans le cadre du changement climatique (irrigation) ;
- Lutter contre les pollutions les plus toxiques (industrie) ;
- Baisser globalement la pression fiscale (collectivités + industrie) ;
- Trouver des ressources financières plus spécifiques à la biodiversité.

M. SADDIER ouvre le débat.

M. PULOU donne lecture d'une lettre adressée par les usagers non économiques au Préfet, qu'il transmettra pour inscription en annexe du présent compte rendu.

M. BONNETAIN souhaite exprimer la colère des territoires face à la baisse drastique des moyens accordés. Les bassins ont l'impression d'une mise en œuvre différenciée des orientations budgétaires. Les impacts ne semblent pas être répartis de manière homogène. M. BONNETAIN tient ensuite à saluer l'implication de la Commission du Programme et de ses membres, lesquels ont fait preuve d'une grande assiduité lors des fréquentes réunions de l'instance. Le 11<sup>ème</sup> programme débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2019, mais l'Agence doit continuer à honorer le 10<sup>ème</sup> programme dans un contexte budgétaire s'étant subitement tendu. Toutefois, l'Agence dispose encore de budgets pouvant créer un effet levier d'importance. Cela n'est pas assez su. L'action de l'Agence n'est pas suffisamment visible.

M. HERRISSON est un homme en colère, même s'il sait que la colère est toujours mauvaise conseillère. Alors que l'idée initiale consistait à sauver l'eau, il s'agit désormais de sauver les agences de l'eau. Depuis leur création en 1964, les agences sont menacées par Bercy. M. HERRISSON ne votera pas le 11<sup>ème</sup> programme en l'état actuel des choses. Il n'est pas possible de demander autant d'effort aux collectivités territoriales.

Mme BENEDETTI fait le constat d'une mobilisation politique au niveau du Comité de bassin. Cette mobilisation s'organise et s'amplifie au sein des territoires. La région PACA a voté une motion pour soutenir l'Agence de l'eau dans sa mobilisation.

M. LIME constate que la dette de la France sert régulièrement d'argument pour justifier les politiques d'austérité. Dans le cadre du dernier contrat de plan, les collectivités ont respecté leurs engagements à 90 %, mais l'État n'a respecté ses engagements qu'à hauteur de 60 %. L'État donne des leçons qu'il ne semble pas être en mesure de s'appliquer à lui-même. Avant de réclamer des efforts, l'État doit respecter ses engagements. Si la France n'a vraiment plus d'argent, M. LIME ne peut que s'interroger sur l'utilité des Assises de l'eau.

M. GIRARD apprécie la retenue du discours de Monsieur le Préfet de Région, mais il est fier, triste et en colère. Fier parce que le modèle des agences de l'eau est reconnu. Triste, parce que l'État essaie de détruire un outil ayant fait la preuve de son efficacité. Enfin, en colère, en qualité d'élu et de citoyen, face à un véritable racket. La redevance des usagers devait financer l'eau. Elle est détournée pour alimenter le tonneau des Danaïdes. Année après année, l'évolution du plafond mordant pourrait rendre ces mesures encore plus insupportables. S'il faut réduire la dette de l'État, il faut aussi sauver l'eau.

Mme VINCENOT juge incohérent et inadmissible de réduire les moyens dédiés à l'eau. L'urgence environnementale est là. La réduction des moyens suscite donc la colère, mais surtout l'incompréhension. Cette réduction des moyens est absurde. La gestion intégrée par bassin versant permet d'ailleurs d'optimiser les moyens. Alors que l'eau paie l'eau, Mme VINCENOT ne voit pas en quoi l'eau viendrait creuser la dette de l'État. Le plafond mordant doit impérativement être supprimé. Il réduit les moyens et limite l'autonomie de l'Agence. Pouvant être revu chaque année, ce plafond mordant empêche toute projection vers l'avenir.

M. ALPY relaie le sentiment des élus locaux, lesquels sont révoltés de constater que l'État s'engage à casser un outil dont l'efficacité est prouvée. Les usagers paieront le prix de cette destruction.

M. BRES représente les élus des Alpes-de-Haute-Provence, lesquels abondent de manière volontaire les montants engagés par l'Agence. Le tourisme constitue l'activité économique principale du département. Les maires des petites communes rurales s'inquiètent de l'impact qu'aurait une éventuelle réservation des aides aux structures supracommunales.

Mme BAUDE exprime l'inquiétude, la déception et la colère des élus de l'Ain. Les gestionnaires de l'eau du département sont largement investis et bénéficient pour cela de l'accompagnement de l'Agence. La baisse annoncée des crédits sera très préjudiciable aux investissements, aux entreprises, à la solidarité territoriale, aux territoires, à la politique de l'eau et à la biodiversité. L'État se retire une nouvelle fois des territoires ruraux. En l'absence de modification du 11<sup>ème</sup> programme, Mme BAUDE ne le votera pas.

Mme VIGNON exprime la colère des usagers. La courtoisie des propos tenus par les membres du Comité de bassin ne doit pas conduire le Préfet de Région à minimiser cette colère. Mme VIGNON a l'impression que l'État se préoccupe des réseaux, mais se désintéresse de la qualité de l'eau y transitant.

M. GROS souligne que les agences de l'eau autonomes économiquement sont bien gérées et n'ont pas creusé la dette de l'État.

M. BERNARD déplore la réduction des ressources des agences de l'eau, et ce d'autant plus que le monde agricole sera impacté par l'augmentation de 50 millions d'euros de la redevance pour pollution diffuse. En raison de la mise en place du plafond mordant, ces 50 millions d'euros ne pourront pas être utilisés par l'Agence de l'eau, mais seront captés par l'État.

M. D'YVOIRE constate avec regret l'absence de mention explicite de la forêt et de la sylviculture. La forêt joue un rôle important dans le traitement, la régulation et la dépollution de l'eau. Le rapport coût/efficacité est extrêmement probant.

M. SADDIER prend note de ces remarques. Sans prendre d'engagement, il indique que des travaux seront menés pour intégrer la forêt et la sylviculture dans la présentation du 11<sup>ème</sup> programme.

M. JEAMBAR représente les industriels, lesquels regrettent la limitation des ressources de l'Agence par l'instauration du plafond mordant. Il déplore en outre le prélèvement de 66 millions d'euros effectués par l'État pour financer des opérateurs en marge de la politique de l'eau. Les industriels subissent la double peine, avec une hausse tendancielle des redevances et la baisse des aides. Ils versent bien davantage de redevances qu'ils ne perçoivent d'aides.

M. GABETTE considère que le taux de redevance doit être contrôlé dans la durée. Dans tous les cas de figure, il sera nécessaire de faire mieux. Plutôt que de devoir faire mieux avec moins, il serait raisonnable de faire mieux à ressources stables. Le 11<sup>ème</sup> programme doit impérativement conduire à flécher les investissements vers les actions les plus efficaces. Le rapport coût/efficacité doit être central.

M. SAINT-LÉGER s'exprime au nom des personnels, lesquels multiplient les alertes concernant la mécanique funeste de réduction des moyens à cause de la mise en place du plafond mordant. Au-delà des aides apportées, l'Agence doit disposer de ressources humaines suffisantes pour mener à bien ses missions.

M. SADDIER propose d'amender le projet de motion, afin de marquer l'attachement de l'Agence aux moyens humains.

M. BOUILLON relaiera l'expression très homogène des membres du Comité de bassin auprès de ses interlocuteurs au sein de l'Exécutif. Il entend cette expression, mais se doit de rappeler le contexte budgétaire de la Nation.

M. BOUILLON souhaite rappeler qu'il n'est plus prévu que les aides soient réservées aux structures supracommunales, mais qu'elles seront orientées vers elles en priorité. Sur ce point spécifique, la formulation du 11<sup>ème</sup> programme a été modifiée. M. BOUILLON se déclare enfin conscient de l'importance de la forêt dans les phénomènes de dépollution des eaux.

## **VI. ASSISES DE L'EAU**

M. SADDIER s'enquiert des remarques et questions concernant les Assises de l'eau.

Mme VINCENOT attend que l'État apporte des solutions aux problèmes actuels et ne se contente pas de revenir aux recettes du passé. Il existe au sein de l'État une forte tentation à la recentralisation. Après 30 ans de décentralisation, d'organisation et de structuration des compétences au sein des territoires, il serait plus cohérent de finaliser le mouvement que de revenir en arrière.

M. BOUILLON entend le discours de Mme VINCENOT, mais constate assez souvent au sein des territoires que les collectivités locales n'ont pas la volonté d'exercer la compétence GEMAPI et ont tendance à vouloir la renvoyer aux services de l'État. À titre personnel, M. BOUILLON est favorable à la décentralisation, mais observe que l'État est souvent contraint de se substituer aux collectivités locales. Ce type de situation peut en effet conduire à la réémergence d'un esprit jacobin. Les compétences, si elles sont bien exercées au niveau local, ne seront pas reprises par le niveau central.

M. HERISSON considère que la meilleure manière de faire appliquer les lois de décentralisation consiste à éviter de faire appel aux Préfets pour rendre des arbitrages dans des domaines relevant de la responsabilité des collectivités territoriales.

M. SADDIER propose aux membres du comité de bassin de procéder à l'approbation du projet de motion sur la contribution du comité de bassin à la première séquence des assises de l'eau.

*La motion recueille un avis favorable du comité de bassin, les représentants de l'État n'ayant pas pris part au vote.*

***Le vœu portant sur la contribution du comité de bassin Rhône-Méditerranée à la première séquence des assises de l'eau est adoptée par délibération n°2018-6 à la majorité des voix.***

## **VII. ADOPTION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

M. PICOCHÉ présente le projet de charte sur laquelle l'engagement volontaire des parties prenantes sera sollicité dans la perspective notamment du colloque organisé à Lyon le 15 novembre prochain sur l'eau et changement climatique.

M. BOUILLON souhaite parler des retenues collinaires. Une mission a été lancée voici quelques mois, en vue d'apprécier la manière dont des retenues pourraient être installées. Conduite par des représentants du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, cette mission était présidée par Monsieur Pierre-Étienne BISCH. M. BOUILLON propose d'amender le projet de charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau pour intégrer cette dimension et introduire la notion de retenue.

M. SADDIER souligne qu'il est question d'un amendement de précision, n'apportant pas de changement sur le fond.

M. JORDA souligne que les retenues collinaires présentent un intérêt pour la société dans son ensemble et non seulement pour la profession agricole.

M. PULOU propose un sous-amendement, pour ajouter « dans le cadre d'un projet de territoire ».

M. SADDIER indique que l'amendement ne vise pas à se soustraire à des règles existantes. Il ne s'agit pas d'autoriser des retenues là où la réglementation ne le permet pas, mais à faire apparaître la notion de retenue comme une solution possible aux déséquilibres quantitatifs.

M. ROY ajoute que la charte d'engagement volontaire vise à décliner les principes du plan de bassin d'adaptation au changement climatique et du SDAGE, afin que les territoires le souhaitant puissent manifester leur engagement.

Mme BLANC a l'impression que le vocable « éviter la mal-adaptation » n'exclut pas l'adaptation. Pour elle, la rédaction initiale est suffisamment explicite.

Mme VINCENOT propose d'introduire une notion liée au stockage, y compris par le rechargement des nappes.

Mme BERNARDIN-PASQUET constate l'absence de mention des changements de pratiques.

M. SADDIER rappelle qu'il est question d'un amendement de précision, n'apportant pas de changement de fond. Le sous-amendement s'adresse essentiellement à la profession agricole, laquelle exprime son acceptation.

*L'amendement est adopté à l'unanimité, moins 9 abstentions. La charte est ainsi amendée.*

***La délibération n°2018-7 portant sur la charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau est adoptée.***

## **VIII. MISE À DISPOSITION DE SYNTHÈSES TECHNIQUES DES DONNÉES SUR LA QUALITÉ DES EAUX**

M. ROY indique que l'Agence de l'eau produit annuellement plus de 4,5 millions de données. Ces informations sont en libre accès, mais selon un format peu lisible pour un non-spécialiste. L'Agence souhaite faire le lien entre les nombreuses données dont elle dispose au moyen de supports cartographiques intégrant une information prédigérée pour la rendre plus accessible aux personnes concernées par les politiques de l'eau.

## **IX. VŒU DU COMITÉ DE BASSIN PORTANT SUR LES CONDITIONS D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES MASSES D'EAU**

M. BOISSELON présente un vœu concernant le projet d'arrêté venant modifier l'arrêté du mois de janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation des états écologiques. Ce vœu vise à mettre en avant l'importance de la stabilité des critères d'évaluation, afin que les comparaisons soient possibles en cours d'étude.

M. MATHIEU indique que les membres du collège de l'État ne participeront pas au vote.

M. PULOU souhaiterait que l'État apporte des éléments de fond sur l'évolution qu'il souhaite mettre en œuvre.

M. ROY précise que l'évolution porte sur le mode de calcul relatif aux invertébrés, c'est-à-dire l'IBGN. Utilisé depuis plus de 30 ans, cet indicateur est désuet et ne permet notamment pas de discriminer le facteur à l'origine de la dégradation. L'indicateur I2M2 se substituera à l'IBGN. Dans la partie nord de la France, ce changement provoque un déclassement de plus de 10 points de l'état des masses d'eau mais ce n'est pas le cas en RMC. L'Agence est favorable à la stabilité des indicateurs, mais ne souhaite pas pour cela continuer à utiliser des indicateurs jugés désuets. Un travail a été engagé avec les acteurs du collège des acteurs économiques, afin d'arrêter le principe d'une double mesure jusqu'en fin d'année 2021. Un bilan sera effectué avant l'adoption du futur SDAGE.

M. SADDIER soumet le vœu aux voix.

***Le vœu du comité de bassin portant sur les conditions d'évaluation de l'état des masses d'eau est approuvé à l'unanimité est adoptée par délibération n°2018-8 à la majorité des voix.***

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures.*

# SEANCE DU COMITE DE BASSIN RHÔNE-MEDITERRANEE DU 6 JUILLET 2018

## LISTE DE PRESENCE

Quorum :132/165 (77 présents et 55 pouvoirs)

**COLLEGE DES ELUS : (PARLEMENTAIRES - REGIONS – DEPARTEMENTS – COMMUNES, EPTB, ... )**

(25 présents et 28 pouvoirs : 53 voix)

### Présents :

- M. ALIBERT Christian, Maire de Châteauneuf-de-Vernoux
- M. ALPY Philippe, conseiller départemental du Doubs
- M. BADENAS Jean-Noël, président de l'EPTB Orb-Libron
- Mme BAUDE Véronique, conseillère départementale de l'Ain
- Mme Mireille BENEDETTI, conseillère régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- M. BERGER Bernard, maire de St Georges-les-Bains
- M. BERNIGAUD Roland, Membre du comité syndical de l'EPTB Saône Doubs
- Mme BLANC Geneviève, conseillère générale du Gard
- M. BLUY Jean-Marc, adjoint au maire d'Avignon
- M. BONNETAIN Pascal, adjoint au maire de Labastide-de-Virac
- M. BRES Jacques, conseiller départemental des Alpes-de-Haute-Provence
- Mme CARLETTI Raymonde, Maire de La Martre
- Mme CRESSENS Annick, conseillère départementale de la Savoie
- M. CROZE Jean-Claude, maire de Brison Saint-Innocent
- M. CURTAUD Patrick, conseiller départemental de l'Isère
- M. ESPITALIER Jacques, maire de Quinson
- Mme GALABRUN-BOULBES, vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole
- M. GINIES Alain, conseiller départemental du canton de Peyriac-Minervois
- M. GIRARD Dominique, conseiller départemental de la Côte d'Or
- M. GRAS Frédéric, délégué du SMAGE des Gardons
- M. HERRISON Pierre, sénateur honoraire, conseiller municipal d'Annecy
- M. ILHES Pierre-Henri, président du SMMAR
- M. LIME Christophe, adjoint au Maire de Besançon
- M. LANÇON Jacques, conseiller délégué de la ville de Lons-le-Saunier
- Mme VINCENOT martine, déléguée du syndicat Intercommunal des eaux du Sud Valentinois

### Membres du collège des élus absents ayant donné pouvoir

- M. ABBEY Joël, maire de Pontailier S/ Saône, a donné pouvoir à M. GIRARD
- Mme ARNOULD Isabelle, conseillère départementale de Haute-Saône, a donné pouvoir à M. GIRARD
- M. BARRAL Claude, conseiller départemental de l'Hérault, a donné pouvoir à Mme GALABRUN-BOULBES
- M. BUIS Bernard, maire de Lesches en Diois, a donné pouvoir à Mme VINCENOT
- Mme BRUNEL-MAILLET, conseillère départementale de la Drôme, a donné pouvoir à Mme VINCENOT
- M. CAVALLIER François, conseiller départemental du Var a donné pouvoir à M. GINIES
- M. CLIQUE François, adjoint au Maire de Canet en Roussillon, a donné pouvoir à Mme GALABRUN-BOULBES
- Mme COLAS Frédérique, Vice-présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, a donné pouvoir à M. BONNETAIN
- M. COLIN Jean-Paul, Vice-président du Grand-Lyon Métropole, a donné pouvoir à M. BERGER
- M. DANTIN Michel, maire de Chambéry a donné pouvoir à Mme CRESSENS
- M. D'ETTORE Gilles, maire de la ville d'Agde, a donné pouvoir à Mme CRESSENS
- Mme DURNERIN Christine, conseillère municipale de la ville de Dijon a donné pouvoir à M. GINIES
- M. GRANJON Daniel, vice-président du Pays de Montbéliard agglomérations, a donné pouvoir à M. BLANC
- Mme LANGEVINE Agnès, vice-présidente du conseil régional Occitanie, a donné pouvoir à M. BLANC
- M. MARNEZY Alain, maire d'Aussois, a donné pouvoir à M. CURTAUD
- M. MASSON Jean-Luc, adjoint au maire d'Arles (13), a donné pouvoir à M. ESPITALIER
- M. MAYOUSSIER Christophe, vice-président de Grenoble Alpes Métropole, a donné pouvoir à M. LIME
- M. METTELET Christian, maire de St Rémy, a donné pouvoir à M. LIME
- M. MONDOLINI Jean-Claude, adjoint au Maire de Vitrolles, a donné pouvoir à M. SADDIER
- M. PAUL Hervé, vice-président de la métropole Nice Côte d'Azur, a donné pouvoir M. CURTAUD
- M. PERSIN Alain, maire d'Ambérieux d'Azergues (69), a donné pouvoir à M. HERRISON
- Mme POLLARD-BOULOGNE Annie, maire de Saint Bazille, a donné pouvoir à M. BONNETAIN
- M. PY Michel, Maire de Leucate, a donné pouvoir à M. SADDIER
- M. TEISSEIRE Robert, conseiller municipal de la Seyne-sur-Mer, a donné pouvoir à M. BLUY
- M. REAULT Didier, adjoint au maire de Marseille, a donné pouvoir à M. HERRISON
- Mme SAEZ Patricia, Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à M. BENEDETTI
- M. VITEL Philippe, vice-présidente du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur a donné pouvoir à Mme BENEDETTI
- M. WIGT Yves, président du Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD), a donné pouvoir à M. BLUY

**COLLEGE DES USAGERS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES, ASSOCIATIONS AGREES,  
INSTITUTIONS REPRESENTATIVES ET PERSONNES QUALIFIEES**

(36 présents et 13 pouvoirs : 49 voix)

**Présents :**

- **M. BEAL Michaël**, Président du syndicat des pisciculteurs du Sud Est – ADAPRA
- **M. BERNARD André**, président de la Chambre départementale d'agriculture de Vaucluse
- **M<sup>me</sup> BERNARDIN-PASQUET Annick**, Fédération régionale de Bourgogne environnement nature (BEN)
- **M. BESSON Jean-Paul**, Président du conseil d'entretien textile Rhône-Alpes
- **M. BOISSELON Alain**, président de l'UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes
- **M. BOUCHER Benoît**, responsable environnement Gambro Industries
- **M. CASTAING Patrick**, secrétaire général de l'APIRM
- **M. CLEMENCIN Gérard**, président d'UFC Que Choisir de Bourgogne
- **M. COSSIAUX Bruno**, Administrateur de la chambre nationale de la batellerie artisanale
- **M. COURJARET Cyril**, Directeur Régional Rhône-Saône de la Lyonnaise des Eaux
- **M. DE BALATHIER Jean**, directeur COOP de France Rhône-Alpes Auvergne Agravole
- **M. D'YVOIRE Henry**, Vice-Président du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes
- **M. DESTAINVILLE Dominique**, société GRAP SUD
- **M. DIVET Eric**, directeur régional de la compagnie nationale du Rhône (CNR),
- **M. DUMAS André**, directeur délégué STMicroelectronics SAS
- **M. DURANDEUX Jean-Paul**, **président de la SCA Les Collines de Bourdic**
- **M. FAURE Jean-Louis**, association consommation logement et cadre de vie (CLCV)
- **M. FORESTIER Nicolas**, Association ASSECO-CFDT de l'Hérault
- **M. FRAGNOUD Jean-Marc**, membre de la chambre régionale d'agriculture de Rhône-Alpes (69)
- **M. GABETTE Vincent**, directeur coordination de l'eau à EDF
- **M. GROS Yves**, vice-président Bio de Provence
- **M. GUILLAUD Gérard**, président de la FDPPMA de Savoie
- **M. GUIRAUD Jacques**, administrateur de l'association locale UFC Que Choisir de Marseille
- **M. JEAMBAR Patrick**, administrateur d'Ahlstrom Specialities,
- **M. JORDA Claude**, membre de la chambre régionale d'agriculture d'Occitanie
- **M. LASSERRE Gérard**, directeur général de GEMDOUDS SAS
- **M. LAVRUT François**, vice-président de la chambre départementale d'agriculture du Jura
- **M. PATIN Bernard**, Fédération nature environnement PACA (13)
- **M. PAYAN Jacques**, délégué régional UFIP PACA
- **M. PULOU Jacques**, délégué de FRAPNA Auvergne-Rhône-Alpes
- **M. RAYMOND Jean**, administrateur de CPEPESC de Franche-Comté
- **M. ROSSI Luc**, président de la FDPPMA des Bouches du Rhône
- **M. SAUQUET Eric**, directeur de recherche IRSTEA
- **M. TERMET Jérôme**, président de l'Entreprise STRACCHI & Cie,
- **Mme VIGNON Cathy**, déléguée France Nature Environnement en Languedoc-Roussillon
- **M. VERGOBBI Bruno**, directeur Général de la Société du Canal de Provence

**Membres du collège des usagers absents ayant donné pouvoir**

- **M. BLANCHET Jean-François**, directeur général du groupe BRL, a donné pouvoir à M. VERGOBBI
- **M. CAILLEBOTTE Philippe**, Vice-Président du Comité régional Auvergne Rhône-Alpes de Canoë-KayaK, a donné pouvoir à M. PULOU
- **M. CABROL Jean-Christophe**, vice-président du comité régional de la conchyliculture de la Méditerranée a donné pouvoir à M. BEAL
- **Mme CUBADDA Béatrice**, directrice générale Sté Récupération Traitement Déchets Hydrocarbures, a donné pouvoir à M. DUMAS
- **M. DUCHAMP Stéphane**, directeur usine Miribel de la société Proverbio, a donné pouvoir à M. CASTAING
- **M. ESPAGNACH André**, association environnement industrie a donné pouvoir M. PAYAN
- **M. FAUCHON Loïc**, directeur Président directeur général de la Société des Eaux de Marseille, a donné pouvoir à M. DESTAINVILLE
- **M. FERREOL Gérard**, président Environnement industrie (13) a donné à M. BOISSELON
- **M. GONZALEZ Yves**, **président de la FDPPMA de l'Aude**, a donné pouvoir à M. ROSSI
- **M. PELLOUX Jean-Luc**, membre de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes (05), a donné pouvoir à M. BERNARD
- **M. POUPET Jean-Christophe**, **responsable du bureau écorégional Alpes WWF Lyon** a donné pouvoir à Mme VIGNON
- **M. VAUBOURD Denis**, responsable environnement d'Europe Groupe SOLVAY a donné pouvoir à M. JEAMBAR
- **M. ZION Jérôme**, coordinateur environnement de la société TEFAL, a donné pouvoir à M. CASTAING

Membre du collège des usagers en attente de nomination par arrêté (non comptabilité dans le quorum) :

**Présents :**

- **Le préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes**, Monsieur Stéphane BOUILLON
- **La directrice de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, déléguée de bassin**, est représentée par M. Yannick MATHIEU
- **L'adjoint au délégué de bassin, DREAL Auvergne Rhône-Alpes** est représenté par M. Christophe CHARRIER
- **Le directeur de la DREAL Occitanie** est représenté par Mme Zoé MAHE
- **La commissaire à l'aménagement des Alpes**, est représentée par M. DELMAS
- **Le directeur de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes**, est représenté par M. Alain AIGUILERA
- **Le SGAR Auvergne-Rhône-Alpes** est représenté par M. Renaud MOREL
- **Le directeur de la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes** est représenté par Mme Ethel ROSENTHAL
- **Le directeur de la DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes** est représenté par M. Daniel BEUZIT
- **Le directeur général du BRGM**, est représenté par M. Stéphane BUSCHAERT
- **Le directeur général d'IRSTEA**, est représenté par M. BOISTARD
- **La directrice générale du conservatoire, de l'espace littoral et des rivages lacustres** est représentée par M. Jean-Philippe DESLANDES
- **Le directeur général de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes** est représenté par M. Didier VINCENT
- **Le directeur général de l'AFB** est représenté par M. Jacques DUMEZ
- **Le directeur de l'Office national des Forêts (ONF)** est représenté par Mme Mathilde MASSIAS
- **Le directeur national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)** est représenté par M. Patrick POYET

**Représentants du collège de l'Etat absents ayant donné pouvoir**

- **Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté** a donné pouvoir à la DREAL Auvergne Rhône-Alpes
- **Le directeur de la DREAL Grand-Est**, a donné pouvoir à la DREAL Auvergne Rhône-Alpes
- **Le directeur de VNF** a donné pouvoir à l'Adjoint au délégué de bassin de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes
- **Le directeur de la DREAL PACA**, a donné pouvoir à l'Adjoint au délégué de bassin de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes
- **Le directeur de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté** a donné pouvoir à la DREAL Auvergne Rhône-Alpes
- **Le préfet de la région Occitanie** a donné pouvoir à la DREAL Occitanie
- **Le directeur de la DRAAF Occitanie** a donné pouvoir à la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes
- **Le préfet maritime** a donné pouvoir au SGAR Auvergne Rhône-Alpes
- **Le directeur du Grand Port maritime de Marseille** a donné pouvoir au SGAR Auvergne Rhône-Alpes
- **Le directeur de la DRDJSCS Auvergne Rhône-Alpes** a donné pouvoir à la DRFIP Auvergne Rhône-Alpes
- **Le directeur de la DIRM** a donné pouvoir à la DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes
- **Le directeur de la Caisse des dépôts et consignations** a donné pouvoir au Conservatoire du littoral et rivages lacustres
- **Le directeur du parc naturel marin du golfe du Lion** a donné pouvoir à l'agence française pour la biodiversité (AFB)
- **Le directeur d'IFREMER** a donné pouvoir à l'agence française pour la biodiversité (AFB)

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE**

**M. René-Pierre FURMINIEUX**, CESER Auvergne Rhône-Alpes, au collège des usagers (*en attente de nomination par arrêté ministériel*)

**M. Laurent ROY**, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

**Délégation Marocaine**

**Mme EL YEDRI AFAILAL**, Secrétaire d'Etat, chargée de l'eau au Maroc

**M. M'hammed EL FASSKAOUI**, directeur de l'agence du bassin hydraulique de Souss Massa

**Mme Samira EI HAOUAT**, directrice de l'agence du bassin hydraulique de Sebou

**M. Abdelhamid BENABDELFADEL**, directeur de l'agence du bassin hydraulique du Loukkos

**M. Boubker EL HOUADI**, directeur de l'agence du bassin hydraulique de Moulouya

**Mme Naziha CHAKROUNI**, chef de la division du domaine public hydraulique

**Mme Asnae DRIDER**, membre du cabinet